

**Professeur responsable :** **Thérèse Cabana**  
B-2474, Pavillon des Sciences-Outremont, Campus MIL  
Pour rendez-vous : [therese.cabana@umontreal.ca](mailto:therese.cabana@umontreal.ca)

## **BUT**

Le cheminement honor est destiné aux étudiants qui prévoient continuer aux cycles supérieurs. Il comprend des cours de niveau 4000 qui constituent le Bloc V de chacune des spécialisations : un cours méthodologique de 3 crédits, BIO4000 Communication scientifique, et un stage de recherche de 9 crédits, BIO4050-4060, qui comporte un minimum de 60 jours de travail à plein temps.

## **BIO4000 - LE COURS DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE**

Ce cours porte sur l'analyse et la rédaction de textes scientifiques et sur la préparation à des présentations orales et par affiche. Il prépare les stagiaires aux différentes formes de communication utilisées en sciences, notamment à la rédaction du rapport et la présentation orale exigés à la fin du stage. Les étudiants du Baccalauréat en microbiologie et immunologie s'inscrivent également à ce cours.

## **BIO4050-BIO4060 - LE STAGE DE RECHERCHE**

Les laboratoires de tous les professeurs du Département de sciences biologiques, d'autres départements de l'UdeM et les laboratoires de recherche affiliés à l'UdeM (hospitaliers, centres de recherche) sont autorisés. Les laboratoires d'autres institutions œuvrant dans les domaines de la biologie (universitaire, industriel, gouvernemental, etc.) sont également autorisés. Ces laboratoires doivent procurer un environnement résolument axé sur la recherche. Les étudiants devront accepter les règlements de chaque laboratoire en ce qui concerne les horaires, les aspects de sécurité, etc.

Même si l'étudiant stagiaire peut travailler dans le quotidien avec des étudiants diplômés et des techniciens, le superviseur qui se porte garant du stage de l'étudiant doit détenir un diplôme universitaire de Ph. D. ou de M.D. et c'est lui qui doit fournir l'évaluation du stagiaire. Le formulaire d'évaluation est fourni ci-bas.

Les étudiants seront inscrits au stage de recherche aux trimestres d'automne et d'hiver. Pour fin administrative, 3 crédits figurent au dossier d'inscription de l'étudiant à l'automne (« REM » remise apparaîtra au bulletin d'automne) et 6 crédits à l'hiver. Une seule note est attribuée pour les 9 crédits de stage à la fin du cheminement. Le superviseur du stage de recherche est encouragé à fournir à l'étudiant une évaluation formative tout au long du travail.

## **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

- Avoir réussi au moins **51 crédits de cours**, incluant les 35 crédits du bloc obligatoire 01A (sauf BIO3002, généralement suivi en 3e année);
- Avoir une **moyenne cumulative minimale de 3,7** ;
- Trouver un laboratoire d'accueil et un superviseur qui accepte d'encadrer le stage de recherche et de l'évaluer ;
- Faire approuver le stage par le professeur responsable, [Thérèse Cabana](mailto:therese.cabana@umontreal.ca), avant le 1er juillet précédant le début du stage.

## INSCRIPTION

Pour faire approuver le projet de stage, l'étudiant doit soumettre à [Thérèse Cabana](#) :

- Un relevé de notes;
- Le formulaire d'enregistrement Stage de recherche ci-dessous dûment rempli, signé par lui-même, par le superviseur de la recherche et par Thérèse Cabana;
- Un résumé du projet de recherche d'au maximum 2000 caractères.

Une fois la proposition de stage approuvée par [Thérèse Cabana](#) :

- Numériser le formulaire de stage en format PDF, incluant les signatures;
- Remplir le formulaire « INS\_Inscription » dans les vignettes « Vos Formulaires » du Centre Étudiant, cliquer sur « Ajouter fichier joint » et y insérer le formulaire de stage PDF;
- Dès réception, le formulaire sera analysé et si conforme, nous procéderons à l'inscription.

La séance de présentations orales a lieu quelques jours après la remise des rapports dans la première semaine de mai. Chaque stagiaire présente son travail à l'aide d'un support audiovisuel adéquat. La présentation elle-même dure 20 minutes et est suivie d'une période de questions de 10 minutes. La présence aux présentations des autres étudiants stagiaires est obligatoire, car ils évaluent leurs collègues.

## ÉVALUATION

Le rapport de recherche doit être remis à [Thérèse Cabana](#) le dernier vendredi d'avril à 15h00. Ce rapport prend la forme d'un article scientifique qui n'a pas à être prêt pour soumission à un périodique, mais il constitue un exercice formateur. L'article comprend les sections habituelles : titre, résumé, introduction, matériel et méthodes, résultats illustrés de la façon appropriée à la discipline, discussion et références. Le rapport peut être écrit en anglais. Les étudiants devraient travailler tout au long du cheminement à la rédaction du rapport afin de le remettre à temps. Le rapport comprend en plus une critique d'une page du stage et du cheminement honor dans l'ensemble.

Le superviseur du stage fournit par courriel à [Thérèse Cabana](#) le formulaire d'évaluation ci-bas quand la version finale du rapport a été corrigée. En plus de l'évaluation du rapport, ce formulaire comprend une évaluation du travail même et **permet** au superviseur d'ajouter des commentaires.

Une évaluation du rapport est également faite par Thérèse Cabana. Comme elle voit les évaluations et les rapports de tous les étudiants inscrits à un trimestre donné, c'est elle qui attribue la note finale, en format littéral.

Une évaluation de la présentation orale par 4 professeurs provenant des départements de Sciences Biologiques et de Microbiologie, infectiologie et immunologie ainsi que les étudiants inscrits au cheminement honor. L'évaluation se fait via Studium, les directives vous seront données.

## CLAUSE POUR RESPECTER L'ARTICLE 5 DE LA LOI (obligation d'informer le stagiaire des droits prévus à la loi)

«1. Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

Pendant son stage, le Stagiaire bénéficie des droits prévus à la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#), RLRQ, c. 22 (la « loi »).

Ainsi, le Stagiaire peut s'absenter de son Stage lors des jours fériés indiqués aux articles 9 et 10 de la loi, ou pour cause de maladie ou pour des raisons familiales ou parentales comme indiquées aux articles 11 à 17 de la loi, le tout selon les modalités d'exercice qui y sont prévues.

Le Stagiaire a également droit à un milieu de Stage exempt de harcèlement psychologique, tel que défini à l'article 18 de la loi. »

### **Clause pour la durée du stage (prolongation ou reprise)**

#### 1. Durée du stage

Le Stage est d'une durée de XX jours.

Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition de connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du Stage. Selon les circonstances et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du Stage pourrait être requis par l'Université afin de permettre au Stagiaire de respecter les objectifs académiques du Stage, ou encore le report ou la reprise du Stage si un prolongement n'est pas indiqué ou est impossible.

### **Clause relative aux politiques en matière de harcèlement et de violences à caractère sexuel (VACS)**

#### 1. Politiques relatives au respect de la personne

Les politiques de l'Université visant le respect de la personne, soit la [Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel](#) et la [Politique contre le harcèlement](#), s'appliquent pendant le Stage. **En signant la présente convention de stage, l'Employeur déclare avoir lu ces deux politiques et il s'engage à les respecter.**

L'Employeur s'engage à collaborer avec les intervenants de l'Université pour la résolution de toute situation visée à l'une ou l'autre de ces politiques.

Le Stagiaire est également invité à prendre connaissance de ces politiques et il est informé que tout signalement qu'il souhaiterait faire en regard d'une situation visée par l'une ou l'autre de ces politiques peut être soumis à l'attention du Bureau du respect de la personne de l'Université à l'adresse suivante : [respect@umontreal.ca](mailto:respect@umontreal.ca), et sera traité en toute confidentialité.

De plus, l'Employeur doit rendre disponible au Stagiaire sa politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes adoptée conformément à l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail*, laquelle politique s'applique au Stagiaire, avec les adaptations nécessaires.

PROPOSITION DU STAGE DE RECHERCHE - CHEMINEMENT HONOR

TRIMESTRE  
Automne  20    
Année

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

NOM  
\_\_\_\_\_

PRÉNOM  
\_\_\_\_\_

MATRICULE  
\_\_\_\_\_

ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
\_\_\_\_\_ @UMONTREAL.CA

IDENTIFICATION DU SUPERVISEUR ET DU LIEU D'ACCUEIL

NOM, PRÉNOM DU SUPERVISEUR  
\_\_\_\_\_

ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
\_\_\_\_\_

STATUT : Professeur  Responsable   
Chercheur  Autre  spécifier

DIPLÔME: \_\_\_\_\_

LABORATOIRE DU STAGE  
\_\_\_\_\_

COORDONNÉES DU LABORATOIRE DU STAGE  
\_\_\_\_\_

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

HORAIRE DE TRAVAIL PROJETÉ (minimum de 60 jours de travail à plein temps)

TEMPS TRAVAILLÉ: NOMBRE D'HEURES/SEMAINE: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION DU PROJET

Veuillez annexer un texte d'où plus 2000 caractères résumant le projet à effectué

DIRECTIVES

\* Je déclare également avoir pris connaissance de toutes les directives du document et en accepte toutes les conditions.

\_\_\_\_\_  
Signature du stagiaire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du superviseur de recherche

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du professeure responsable, Thérèse Cabana

\_\_\_\_\_  
Date

